

1- Organisation

- Cette année, le **Challenge Vendée Orientation** regroupe 5 épreuves, **avec un nouveau mode de calcul pour le classement féminin**.

- Dim 20 nov 2016 → C.O. RVP à Treize Vents
- Dim 18 déc 2016 → C.O. RAPV à Aizenay
- Dim 22 janv 2017 → C.O. RLA à Bazoges en Paillers
- Dim 26 fév 2017 → C.O. Chantonnay Raid à Pouzauges
- Dim 12 mars 2017 → C.O. TSO au Longeron (49) + **remise des récompenses du challenge**

- L'inscription à chaque épreuve se fait en ligne sur le site **ESPACE COMPETITION**. En cas de changement d'un membre de l'équipe, confirmer les modifications avant la date de la course à l'adresse : challengevendeeorientation@gmail.com
- L'organisation est fondamentalement attachée au respect absolu des personnes, des biens et de la nature. Elle pourra écarter sans appel tout participant bafouant ces valeurs.
- En cas de nécessité ou évènement grave, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve.
- En cas de besoin, les organisateurs pourront décider d'éventuelles neutralisations, elles seront alors comptabilisées et donneront lieu à une redistribution du temps.
- Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité Civile conformément à la législation en vigueur.
- Les participants restent responsables de leur sécurité et de leurs biens et, attestent être couverts par une assurance responsabilité civile pour tout dommage causé à des tiers.

2- Les épreuves

- CONCEPT** : Le **Challenge Vendée Orientation** est organisé sur le principe de la course au score par équipe de deux. Le but consiste à retrouver, à l'aide d'une carte topographique, fournie par l'organisation, le maximum de balises dispersées dans la nature.
- DUREE** : La durée des épreuves sera comprise entre 1h30 et 3h00 maximum. Sur chaque épreuve, **au-delà du temps imparti, suppression de 20 pts par minute entamée**.
- CLASSEMENT** : Le classement du challenge est un classement individuel aux points. A l'issus du challenge, seuls les **3 meilleurs résultats** seront pris en compte (2 meilleurs en cas d'égalité).
- ATTRIBUTION DES POINTS SUR CHAQUE EPREUVE** : 600 pts au 1^{er}, 560 au 2^e, 530 au 3^e, puis – 20 pts de la 4^e à la 10^e place ; – 10 pts de la 11^e à la 20^e ; – 5 pts de la 21^e à la 40^e ; ... Le seul fait d'être inscrit (**en équipe**) sur l'une des épreuves fait entrer automatiquement les concurrents dans le classement du Challenge
- NOUVEAUTE 2017 - Modification du classement du challenge pour les féminines** qui ne sera plus calculé à partir de la place au classement général de chaque épreuve mais à partir de la place dans chacune des catégories :
 - La coéquipière de la première équipe mixte marquera 600 pts, de la 2^eme équipe 560 pts, de la 3^eme 530 pts, ... (même décompte que pour le classement général)
 - Les 2 coéquipières de la première équipe féminine marqueront de la même façon 600 pts, 560 pts, 530 pts, ...
- POINTS DE CONTROLE** : Les parcours comportent un certain nombre de points de contrôle matérialisés par une balise, qui doivent être impérativement pointés en équipe. Les équipes sont responsables de la bonne validation des points de contrôle (n° sur la balise + pince ou doigt de poinçonnage).
- PENALITES** : En cas de non-conformité et non-respect du règlement, l'organisation se réserve le droit de disqualifier ou de pénaliser une équipe (retrait de points), pendant ou après la course :
 - **Progression non groupée des membres de l'équipe (écart de plus de 50 m), traversée de rivière à la nage.**
 - **Franchissement de clôtures hors passages et autorisations prévus, traversées de champs cultivés, jardins, zones d'habitation, routes ou zones interdites.**
 - **Non-respect du code de la route et des signaleurs de course, des habitants, des participants et autres personnes rencontrées.**
 - **Abandon de déchets sur le parcours (papiers, etc...).**
 - **Pointage de plusieurs doigts électroniques par un seul concurrent.**

- **CHRONOMETRAGE** : Système Sport-Ident avec validation des balises par une puce électronique (**l'organisation a supprimé le chèque de caution. Cependant en cas de perte d'une puce, les participants s'engagent à rembourser celle-ci (50€).**)

- **RECOMPENSES** : Aux six premiers de chaque classement (hommes et femmes) à l'issue de la dernière épreuve.

4- Les concurrents

- Le **Challenge Vendée Orientation** est ouvert à tous, hommes et femmes majeurs et mineurs de plus de 16 ans (avec un adulte dans l'équipe) → accord parental obligatoire pour les mineurs.
- L'inscription se fait sur chaque épreuve par équipe de deux et ne sera effective qu'à réception complète du dossier d'inscription et paiement des frais d'inscription. Il n'y a pas d'inscription directe au Challenge.
- La composition des équipes n'est pas fixe. Chaque personne peut avoir un binôme différent sur chaque épreuve. Le classement du **Challenge Vendée Orientation** reste individuel.
- Aucun nom d'équipe discréditant le sérieux de l'épreuve et de l'organisation ne sera validé.
- Les concurrents doivent avoir présenté un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an (**à la date de l'épreuve**) ou une copie de licence fédérale de sport en compétition **FRMN, FFCO, FFA, FF Tri, UFOLEP (relative à l'activité)**, valide.
- L'organisation se réserve le droit, après consultation d'un médecin, d'interdire à un concurrent de prendre le départ ou de poursuivre la compétition.
- Tout remplacement d'un concurrent au cours de l'épreuve est interdit.
- **Les concurrents doivent respecter impérativement les propriétés privées, la nature et la protection de l'environnement.**
- **Des propriétés privées sont ouvertes exceptionnellement pour le jour de la manifestation. Il est formellement interdit d'y circuler avant ou après l'évènement (sauf autorisation).**
- Toute équipe doit être complète pendant la durée de l'épreuve et l'abandon d'un des membres entraîne l'abandon de l'équipe.
- Un équipier contraint d'abandonner doit avec l'aide de son coéquipier se rendre jusqu'au point d'organisation le plus proche ou prévenir l'organisation par téléphone.
- Tout acte de vandalisme, de dégradation ou de pollution (papiers, plastiques...) sur le parcours de l'épreuve reste sous la responsabilité du concurrent engagé.
- Les concurrents ont l'obligation de porter assistance à toute personne qui se trouverait en difficulté.
- En cas de contestation des résultats, une commission sera nommée et constituée d'un membre de l'organisation, d'une équipe tirée au sort et du responsable informatique.

5- Matériel

- **MATERIEL OBLIGATOIRE** : Chaque équipe devra posséder au moins un téléphone portable de façon à joindre l'organisation en cas de force majeure.
- **MATERIEL CONSEILLE** : Sac à dos (type Camel back) ou bidon de manière à vous hydrater au cours de l'épreuve, boussole, matériel de traçage.

6- Droit à l'image

- Les concurrents acceptent sans restriction l'utilisation de toutes images et sons, enregistrés pendant l'évènement, sur une période indéfinie.
- Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978 vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.
- Sur les 5 épreuves du **Challenge Vendée Orientation** vous pouvez être filmé ou photographié. Les photos ou films pourront être mis en ligne sur les différents sites ou blog des organisateurs.

7- Acceptation du règlement

- **Les concurrents déclarent accepter le règlement de l'organisation dans sa totalité par le seul fait de s'inscrire à l'une des 5 épreuves du Challenge Vendée Orientation**